MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Acquisition de la parcelle AR 83 située en zone AUH du PLU appartenant à Mesdames BOULET, CHATEAU et RACLE
N°2026-069

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 08 octobre 2026 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 23

M. Jérôme CAUËT, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, Mme Arlette BOURDELOT, Mme Véronique MILELLI, M. Thierry CUISIN, M. Olivier THOMAS, M. Christophe ROYER, M. Philippe ARNAUD, M. Philippe PRAS, Mme Natacha EL HAYEK, Mme Fabienne LAFON, M. Damien ROUSSEAU, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Nathalie DEGUEN, M. Frédérick BABY MARINPOUY, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

23 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 5

Mme Sandrine BOËTE à Mme Natacha EL HAYEK
M. Patrick MOUCHELIN à Mme Hébé POUCHOU
M. Gilles GUILLAUME à Mme Arlette BOURDELOT
Mme Laurence AMICHAUX à Mme Fabienne LAFON
Mme Virginie DA CRUZ à Mme Katia TOMÉ

Absent.e : 1
Mme Sandrine COFFINET

Nombre de votant.e.s : 28

Mme Véronique MILELLI a été désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Enzo SODANO

VU l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de Mesdames BOULET Nadège, CHATEAU Elodie et RACLE Francine de céder la parcelle cadastrée AR 83 à la commune ;

CONSIDÉRANT que ladite parcelle d'une superficie de 260 m² se situe dans l'Opération d'Aménagement et de Programmation du secteur Les Cornutas ;

CONSIDÉRANT qu'un accord amiable a été trouvé avec les propriétaires, Mesdames BOULET Nadège, CHATEAU Elodie et RACLE Francine de céder à la commune la parcelle cadastrée AR 83 *(cf. plan cadastral ci-joint)* d'une superficie de 260 m² au prix de 80 € le m² sise « La Pièce d'Entragues » pour un prix total de 20 800€ ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AR 83 appartenant à Mesdames BOULET Nadège, CHATEAU Elodie et RACLE Francine située dans l'Opération d'Aménagement et de Programmation du secteur Les Cornutas au prix de 80 € du mètre carré soit un montant total de 20 800 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Jérôme CAUËT



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20261008-DEL2026-069-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Hôtel de ville - 5 rue Alfred-Dubois - 91460 Marcoussis
01 64 49 64 00 - contact@marcoussis.fr